

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 25 JUIN 2018
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

18-30

OBJET : Election du 2^e Vice-président de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois en charge de l'habitat, la santé, l'emploi, la politique d'insertion

Membres en exercice	90
Présents titulaires	58
Représentés	19
Absents	13

Votants	77
Abstention	0
Suffrages exprimés	77
Pour	77
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Luc CADEDDU, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Sabine CHABOT, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Florence CROCHETON, Isabelle DALLEAU, Alain DEGRASSAT, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Monique FACCHINI, Delphine FENASSE, Benoit GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Delphine HERBERT, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Marie KENNEDY, Laurent LAFON, Gérard LAMBERT, Dominique LE BIDEAU, Nadia LECUYER, Sergine LEFIEF, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary-France PARRAIN, Vincent PINEL, Régis PIO, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Christel ROYER, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Annie TRICOCHE, Jacqueline VISCARDI

Représentés :

Clémence AVOGNON ZONON représentée par Yoann RISPAL, Adrien CAILLEREZ représenté par Sylvain BERRIOS, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT, Pierre CARTIGNY représenté par Christel ROYER, Nicole CERCLEY représentée par Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN représentée par Laurent JEANNE, Catherine CHETARD représentée par Monique FACCHINI, Pierre-Michel DELECROIX représenté par Carole DRAI, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Michel DUVAUDIER représenté par Sophie AMAR, Christian FAUTRE représenté par Sergine LEFIEF, Jean-Jacques GUIGNARD représenté par Gérard LAMBERT, Michel HERBILLON représenté par Michèle CHARBONNEL, Charlotte LIBERT-ALBANEL représentée par Laurent LAFON, Catherine PRIMEVERT représentée par Thierry BARNOYER, Germain ROESCH représenté par Nadia LECUYER, Pascale TRIMBACH représentée par Patrick BEAUDOUIN, Valérie ZELIOLI représentée par Sengul KARACA

Absents :

Jean Marc BRETON, Chantal CANALES, Nicolas CLODONG, François COCQ, Thierry COUSIN, Pierre GUILLARD, Nassim LACHELACHE, Pascale MARTINEAU, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Virginie TOLLARD, Sylvie TRICOT-DEVERT, Jean-François VOGUET

<p>Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20180702-D18-30-DE Date de télétransmission : 02/07/2018 Date de réception préfecture : 02/07/2018</p>

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 25 JUIN 2018

OBJET : Election du 2^e Vice-président de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois en charge de l'habitat, la santé, l'emploi, la politique d'insertion

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T 10 dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU la délibération n°16-02 en date du 15 janvier 2016 portant fixation du nombre de Vice-présidents,

VU la délibération n°16-03 en date du 15 janvier 2016 portant élection des Vice-Présidents du Conseil de Territoire,

CONSIDERANT que, par la délibération, susvisée, le nombre de Vice-présidents a été fixé à douze,

CONSIDERANT le décès de Monsieur Dominique ADENOT, 2^e Vice-président de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois en charge de l'habitat, la santé, l'emploi, la politique d'insertion et Maire de Champigny-sur-Marne,

CONSIDERANT qu'il convient donc de procéder à l'élection d'un 2^{ème} Vice-président,

CONSIDERANT que, si l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales renvoie aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, aucune disposition ne prévoit que l'article L.2122-7-2 relatif à l'élection au scrutin de liste s'applique,

DELIBERE

- **DECIDE** de procéder à l'élection d'un Vice-président au scrutin uninominal :
- **Election du Deuxième Vice-président :**

Est candidat(e) : Christian FAUTRE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de votants : 77
- A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés à L.66 du Code Electoral :
- Abstention : 0
- RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 0
- MAJORITE ABSOLUE : 39

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20180702-D18-30-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

A OBTENU :

77 voix

Christian FAUTRE ayant obtenu 77 voix a été proclamé 2^e Vice-Président.

Et a été immédiatement installé.

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa transmission ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun. Les réclamations contre les opérations électorales de la présente délibération doivent être déposées au plus tard à 18 heures, le cinquième jour qui suit l'élection à la Sous-préfecture ou à la Préfecture ou au Tribunal Administratif de Melun.

Le Président



Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20180702-D18-30-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018